

Dix-huitième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(27 janvier – 7 février 2014)

Vanuatu

Intervention de la France

Genève, le jeudi 30 janvier 2014 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer * ainsi que la délégation du Vanuatu.

- La France recommande au Vanuatu de prendre toutes les mesures relatives à la mise en œuvre de la loi sur la protection de la famille de 2008 et à former spécifiquement les services de police à recueillir les plaintes des femmes sur les violences qui leur sont faites par leurs partenaires ou époux.

- La France recommande au Vanuatu de réviser la législation sur l'âge de la responsabilité pénale.

- La France s'interroge sur l'avancement des projets de rénovation des prisons de Port-Vila.

- La France salue l'adhésion du Vanuatu en juillet 2011 à la convention des Nations Unies contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains et dégradants.
Elle recommande au Vanuatu d'incorporer systématiquement des actions de sensibilisation aux droits des victimes et des suspects dans la formation des policiers.

- La France se félicite de l'adhésion du Vanuatu en juillet 2011 à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Elle s'interroge sur la mise en œuvre des recommandations de cette Convention, notamment s'agissant des mesures préventives pour lutter contre les pratiques de corruption et promouvoir la transparence dans les secteurs public et privé.

La France recommande le renforcement du rôle du Médiateur, en particulier de ses capacités d'enquête en cas d'implication de personnel politique.

Je vous remercie./